

Protocole niveau 1

- **Fin de l'obligation du port du masque en intérieur et extérieur** pour tous les élèves et personnels ;
- **Brassage possible** entre groupes d'élèves ;
- **Autorisation des activités physiques et sportives intérieur et en extérieur** – sports de contact autorisés ;
- Maintien des mesures relatives au **lavage des mains, à l'aération des locaux et à la désinfection** ;

Que se passe-t-il pour les élèves "cas contacts" ?

- **Tous les élèves de la classe** seront considérés comme **contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque** ;
- **J0** : information de la survenue d'un cas confirmé dans une classe ; **J2** : réalisation du test (autotest ou test antigénique) pour les élèves de la classe ; **Aucun isolement** entre J0 et J2 (il en est de même si votre enfant est cas contact au sein de la famille) ;
- Si un élève se déclare positif au-delà de J2, **il n'est pas nécessaire de redémarrer un cycle de dépistage** pour les autres élèves de la classe. **A compter de J7**, si un nouveau cas positif apparaît dans la classe, un **nouveau cycle de dépistage devra être mis en œuvre. Un mail sera transmis en conséquence** aux familles de la classe.

Quand est-il recommandé de porter le masque pour les élèves à partir du CP ?

- Pour les **élèves cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé** ;
- Pour les **cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement** ;

Information aux familles

- **Mail aux familles de la classe** dès qu'il y a un nouveau cas positif au sein de la classe ;
- Information mise à disposition de l'ensemble des familles de la survenue d'un cas confirmé de manière à ce que celles qui le souhaitent puissent faire porter un masque à leur enfant ou réaliser un dépistage. **Voici le lien de consultation** : <http://www.ecoleargoat.fr/info-du-mois/>

Quelles sont les évolutions liées aux passes vaccinal et sanitaire ?

- Ils ne seront **plus exigibles pour les sorties scolaires**.

ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2.**
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts
(à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest*** est négatif

- Pas d'isolement
- Poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest est positif

- L'élève devient un cas confirmé**
- **Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours**
si un test antigénique ou PCR réalisé
au 5^e jour est négatif et en l'absence de
symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

*** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

